

Présence

MRC Haute-Gaspésie (Maryse Létourneau)

CENG (Yves Briand)

Réserve faunique des Chic-Chocs/SÉPAQ (Yves Briand et Patrick Gendreau)

CREG (Christian Besnier)

Regroupement des MRC de la Gaspésie (Achille Oettli) - Observateur

Groupe Lebel (Martin Leblanc)

Scierie St-Elzéar (Jonathan)

MRNF (Steve Bujold, Caroline Hamelin, Jason Argouin) - Observateur

Mise en contexte

Plusieurs commentaires ont été reçus concernant le projet PAFIO de fermeture de chemin. Les points en litige concernent la fermeture de chemin en territoire libre.

Cette rencontre de règlement des différends a été proposée lors de la TGIRT Commune du 1 mai : « Une visite terrain sera planifiée au printemps pour le secteur de la Sépaq au sud-est pour planifier la fermeture de chemins de 2026. Autrement, la proposition est adoptée conditionnellement à l'approbation du conseil des maires de la MRC de la Haute-Gaspésie lors de sa rencontre du 13 mai. Si le conseil des maires approuve, la proposition est adoptée. Sinon, on entame un processus de règlement des différends, dont la rencontre se tiendrait le 15 mai en après-midi. Dans le cas d'un règlement des différends, la recommandation sera adoptée, les acteurs souhaitant être présents le cas échéant sont le CREG, le CENG, la MRC de la Haute-Gaspésie, le regroupement des MRC de la Gaspésie pour la voirie forestière (observateur), la Sépaq et des acteurs de l'industrie ».

Retour sur la fiche d'harmonisation

Le MRNF fait un retour sur la fiche d'harmonisation et sur la proposition de solution.

Accéder à la proposition de fiche d'harmonisation en pièce jointe.

Arguments des parties

MRC Haute Gaspésie

- Il existe une méconnaissance de certains acteurs à la TGIRT concernant les lois et règlements régissant les MRC au Québec et le rôle et responsabilité d'une direction générale de MRC. Les directions générales des MRC qui siègent à la TGIRT, ne peuvent être au-dessus de leur code d'éthique et déontologie et du code municipal. Le principal rôle d'une direction de MRC est de faire exécuter les décisions du conseil et de mettre en œuvre les orientations et décisions du conseil. On est loin ici d'avoir un pouvoir de négociation surtout en ce qui concerne le dossier du Projet pilote du rétablissement du caribou montagnard. Un dossier très politique qui touche principalement le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Donc la résolution numéro 12636-05-2025 ne permet pas cette négociation et la position demeure la même.
- Lors de la séance extraordinaire du conseil des maires de la Haute-Gaspésie du 28 avril 2025, une demande de rencontre avec le ministre Benoit Charrette (MELCCFP) a été officiellement demandée à la ministre responsable de la région et ministre des forêts Mme Maïté Blanchette Vézina, afin de travailler de concert pour élaborer et coconstruire un nouveau projet de rétablissement du caribou montagnard. Le préfet a annoncé aux maires de la Haute-Gaspésie lors du conseil du 13 mai dernier, un refus de la part du ministre de venir les rencontrer. (refus verbal)
- En bref, le conseil des maires souhaite que le projet pilote de rétablissement du caribou montagnard soit réglé avant d'appuyer toutes actions ou planifications en lien avec l'occupation du territoire de La Haute-Gaspésie. (Voir les trois résolutions ci-jointes)

La MRC Haute-Gaspésie présente les résolutions

- Résolution Numéro 12636-05-2025
- Résolution Numéro 12597-04-2025
- Résolution Numéro 12384-06-2024

Accéder aux fichiers joints comprenant les extraits conformes des procès-verbaux

SÉPAQ/Réserve faunique des Chic-Chocs

- La SÉPAQ s'abstient de commenter sur le libre territoire
- Toutefois, les accès illégaux au territoire doivent être limités
- Les commentaires déposés lors de la consultation publique sont toujours d'actualité et doivent être pris en compte.

CENG

- La TGIRT s'est déjà prononcée en faveur de la fermeture de chemin dans le mémoire déposé à la commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards et dont la MRC a contribué à la rédaction.
- Le MRNF a déjà reconnu le fait qu'il faut réduire le taux de perturbation
- C'est une exigence de FSC de réduire le taux de perturbation

- Beaucoup de citoyens et citoyennes se sont montrés favorables aussi à la fermeture de chemin lors de la consultation publique
- Il y avait des consensus établis sur la majorité des chemins. Le consensus reste à établir sur quelques kilomètres de chemin qui est majoritairement inaccessible.
- Il va rester un risque que de la circulation illégale se réinstalle s'il y a des chemins enclavés qui sont maintenus.
- Il se construit beaucoup plus de chemin qu'on en ferme. L'accès au territoire est loin d'être un risque. Les impacts de la voirie forestière sont déjà documentés entre autres dans le plan de gestion de la voirie.
- Au niveau des règles de fonctionnement. Il y a apparence de veto par le refus du conseil des maires de la MRC de travailler à l'atteinte d'un consensus. Ainsi, actuellement, on ne peut pas tendre vers un consensus dans la situation actuelle. Tous les autres acteurs étaient en accord avec la proposition du MRNF.

CREG

- Le CREG comprend les craintes de la MRC de la Haute Gaspésie et est prêt à travailler avec la MRC afin d'adresser les enjeux soulevés par cette thématique
- Il y a une loi sur les espèces en péril et les ministères et organismes doivent travailler à faire respecter cette loi.
- Le CREG doit appuyer la solution proposée par le MRNF, car celle-ci est déjà un compromis dans un compromis.
- On se doit de faire respecter les consensus préétablis de la TGIRT et on doit réaliser les actions qui y sont identifiées. Ainsi, il faut aller de l'avant avec ces actions tout en travaillant ensemble afin d'harmoniser le tout.

Groupe Lebel

- Groupe Lebel et les autres BGA détiennent un certificat FSC pour les territoires de la Gaspésie et demande de respecter les principes de ces certificats. Groupe Lebel a reçu une non-conformité dans le passé et doit s'assurer pour le présent et l'avenir de répondre aux exigences du gouvernement fédéral de la Loi sur les espèces en péril.

Scierie St-Elzéar

- Se rallie aux positions déjà énoncées par le CENG, le CREG et Groupe Lebel
- Propose d'aller de l'avant avec la solution préconisée par le MRNF

Éléments de discussion

- La MRC Haute-Gaspésie rappelle que ces résolutions concernent l'ensemble du processus englobant le projet pilote et non spécifiquement la fermeture consultée au PAFIO ou la proposition de solution d'environ 14km de chemin.
- De plus la MRC Haute Gaspésie, concernant le mémoire rédigé et déposé par la TGIRT pour le caribou auquel la MRC a participé, au moment où il a été rédigé, le projet pilote du gouvernement du Québec annoncé le 30 avril 2024 ainsi que la ZHR de presque 5000 KM 2 n'existe pas. Pour les élus de la MRC de la Haute-Gaspésie (MRC la plus dévitalisée du Québec), il est primordial d'assurer la vitalité économique de son territoire et assurer par le fait même la sauvegarde du caribou montagnard.
- Le CENG rappelle que malgré la résolution du Conseil de maire de la MRC, le compromis afin de répondre aux préoccupations initialement déposées lors de la consultation publique semble déjà atteint dans la solution proposée par le MRNF.
- Groupe Lebel déplore que le dépôt du projet pilote n'a toujours pas eu lieu, car la norme FSC pourrait permettre à l'industrie de limiter les pertes et de récupérer des bois en perdition conformément à ce projet pilote.

Les parties décident de ne pas poursuivre les discussions, car ils s'entendent que les arguments énoncés ne peuvent faire l'objet d'un consensus.

Éléments de discussions complémentaires issues des rencontres de TGIRT

Extraits issus de la rencontre du 2025-05-01

- « Une vue d'ensemble des fiches doit être prise en compte »
- « Nous sommes ici dans une harmonisation des usages et non stratégique. »
- « La proposition de solution émise par le MRNF concilie déjà les préoccupations des différents acteurs. Elle respecte les préoccupations sur la biodiversité et on ne ferme que 14,6 km en territoire libre, qui seraient de toute façon inaccessibles pour les chasseurs. »

Extraits issus de la rencontre du 2025-04-10

- « La résolution est claire : le conseil des maires accepte la première proposition de 128 km sur la réserve faunique. Le fait qu'il n'y ait rien au Ruisseau Isabelle suit la proposition du conseil. »
- « La proposition du conseil de la MRC de la Haute-Gaspésie. Celle-ci stipule que le conseil s'oppose fermement à la fermeture de chemins en dehors de la réserve et du parc de la Gaspésie. »
- « Il faudrait aussi évaluer si une fermeture de chemin sur la réserve empêcherait une fermeture de chemin hors réserve. »
- « Il risque d'y avoir une contradiction entre cette fiche et celle de la biodiversité. »

Proposition retenue

Aucune proposition de recommandation n'a été retenue.

La fiche d'harmonisation R11-U63-VPAFIOFC-0004 sera transmise à la DGFi-11 afin de réaliser l'étape d'arbitrage du différend.

Les parties ont jusqu'au 2025-05-20 à 16h00 pour entériner le contenu de ce compte-rendu. La fiche sera considérée finalisée au même moment.

Le ministère devra trancher le litige au plus tard le 2025-05-27.